

**ALLEGATE: MINUTES DE L'ASSOCIATION BEACHMED  
13.6.2020**

Une fois que les formalités ont été achevées pour déclarer la création de l'Association comme reporté dans Acte Constitutif, le Président décrit les prochaines conditions formelles pour la signature des actes, l'enregistrement de l'association et le paiement des cotisations pertinentes pour lesquelles des informations ultérieures seront envoyées par e-mail.

Voici une discussion des participants sur les points suivants :

- Requête d'activer et avoir une adresse e-mail beachmed.eu pour les membres du conseil d'administration.
- Nomination de membres honoraires (Prof. Enzo Pranzini, Prof. G.B. La Monica, Dr. Mentino Preti; d'autres seront identifiés à l'avenir, le cas échéant, en cherchant de nommer des personnalités d'autres pays de la Méditerranée pour une répartition plus appropriée de ces charges honorifiques).
- Modalité d'accès des nouveaux membres par l'engagement des secrétaires territoriaux compétents qui procéderont à l'instruction de la demande dont le Conseil d'administration tiendra compte au maximum, tout en restant les principes de démocratie et de non-discrimination dans l'admission des membres.
- On prend note de la position des membres libanais par rapport à la criticité d'une éventuelle entrée de membres israéliens qui conduirait à leur déversement.
- Identification des projets, conférences et activités à venir à rejoindre en tant qu'association.

À 11 h 20, la réunion se termine par une photo de groupe des participants toujours en lien.

Rome, 13.6.2020

SECRÉTAIRE  
Dr. SERGIO CAPPUCCI



LE PRÉSIDENT  
ING. PAUL LUPINO

